# DE L'AIDE AU PARTENARIAT : REPENSER LA COOPÉRATION

**Construire des relations fondées sur le respect mutuel, la responsabilité partagée et un développement durable**

***Cheick Boucadry Traore***

## Au-delà du langage de l'assistance

La coopération internationale occupe depuis longtemps une place importante dans l'expérience du développement africain.

Pendant des décennies, les gouvernements, les institutions internationales, les organisations humanitaires, les fondations et les agences de développement ont apporté des ressources financières, une assistance technique, des secours d'urgence et un soutien aux services publics essentiels.

Ces contributions ont parfois permis de sauver des vies, de renforcer les institutions, d'élargir les possibilités éducatives et de répondre à des besoins auxquels les seules ressources nationales ne pouvaient apporter de solutions suffisantes.

Leur importance ne doit pas être minimisée.

Pourtant, l'existence d'une assistance ne démontre pas, à elle seule, la réalisation du développement.

Un pays peut recevoir un soutien extérieur considérable pendant de nombreuses années tout en continuant de faire face à des capacités productives insuffisantes, à des institutions fragiles, à des possibilités d'emploi limitées et à une dépendance persistante envers les financements ou l'expertise provenant de l'étranger.

Des projets peuvent être achevés sans que soient développées les capacités nécessaires pour en préserver durablement les bénéfices. Des programmes peuvent répondre à des priorités établies de l'extérieur plutôt qu'aux besoins les plus déterminants identifiés par les sociétés concernées.

Le problème ne réside pas nécessairement dans la volonté d'autrui d'apporter son aide.

Il réside dans la structure des relations au sein desquelles l'assistance est conçue, fournie, évaluée et parfois perpétuée.

Cette situation soulève une question fondamentale :

**Comment la coopération internationale peut-elle dépasser la fourniture d'une assistance pour établir des relations qui renforcent la capacité de l'Afrique à déterminer et à soutenir son propre développement ?**

La réponse exige de reconsidérer à la fois la responsabilité et le partenariat.

L'Afrique doit assumer la responsabilité de développer ses institutions, de mobiliser ses capacités et de définir ses priorités à long terme.

Ses partenaires internationaux doivent, pour leur part, reconnaître qu'une coopération véritable ne peut reposer sur des arrangements qui maintiennent des inégalités dans la prise de décision ou reproduisent la dépendance.

L'objectif ne devrait pas être de remplacer un vocabulaire par un autre.

Il devrait être de transformer la substance même de la coopération.

# L'aide a de la valeur, mais la dépendance a un coût

Il existe des circonstances dans lesquelles l'assistance extérieure n'est pas simplement utile, mais indispensable.

Les urgences humanitaires, les épidémies, les catastrophes naturelles, l'insécurité alimentaire, les déplacements de populations liés aux conflits et les graves insuffisances institutionnelles peuvent nécessiter un soutien international immédiat.

Dans de telles situations, la protection urgente de la vie humaine ne doit pas être subordonnée à des arguments abstraits concernant l'indépendance économique.

La solidarité possède une valeur morale précisément parce que la souffrance humaine crée des obligations qui dépassent les frontières nationales.

La coopération pour le développement peut également soutenir des investissements importants dans la santé, l'éducation, la recherche scientifique, les infrastructures et l'amélioration institutionnelle.

Mais l'assistance et le développement durable ne sont pas interchangeables.

La difficulté apparaît lorsque des programmes conçus pour répondre à des besoins immédiats deviennent des substituts au développement de capacités nationales durables.

Une initiative sanitaire financée de l'extérieur peut fournir des services précieux. Pourtant, sa contribution à long terme demeure incertaine si le personnel essentiel, les médicaments, les

équipements ou les financements nécessaires au fonctionnement des services disparaissent à la fin du projet.

Un programme éducatif peut améliorer l'accès à la formation sans établir les institutions nationales nécessaires pour continuer à produire des connaissances et des compétences professionnelles.

Une mission d'assistance technique peut remettre un rapport sans transmettre suffisamment d'expertise à l'administration chargée d'en mettre les recommandations en œuvre.

Ces insuffisances ne caractérisent pas toutes les initiatives de développement. De nombreux partenariats ont déployé des efforts sérieux pour renforcer les capacités locales.

Néanmoins, elles révèlent une distinction plus générale entre la réalisation d'une intervention et le développement des capacités nécessaires pour en préserver les résultats.

L'assistance devrait être évaluée non seulement en fonction de ce qu'elle apporte pendant que les ressources extérieures sont disponibles, mais également en fonction de ce qui demeure possible après leur disparition.

Le progrès d'une société ne peut dépendre indéfiniment de la poursuite de programmes dirigés de l'extérieur.

**L'aide la plus précieuse est celle qui renforce progressivement la capacité d'une société à accomplir davantage par ses propres moyens.**

Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner la solidarité internationale lorsque les capacités nationales s'améliorent. La coopération entre sociétés disposant de capacités solides demeure essentielle.

Cela signifie que la relation doit évoluer de la dépendance vers une plus grande capacité d'action autonome, une réciprocité renforcée et une responsabilité partagée.

# Le développement doit être défini par ceux qui en vivent les conséquences

L'un des principes fondamentaux d'un partenariat véritable est l'appropriation nationale des politiques de développement.

Mais cette appropriation doit aller au-delà de l'approbation formelle d'un programme conçu ailleurs.

Elle exige que les sociétés africaines puissent identifier leurs priorités, évaluer les différentes possibilités, déterminer les stratégies appropriées et exercer une autorité réelle sur leur mise en œuvre.

Aucune institution extérieure, aussi expérimentée et bien intentionnée soit-elle, ne peut posséder une compréhension complète des circonstances sociales, économiques, culturelles et institutionnelles de chaque pays dans lequel elle intervient.

Les priorités du développement ne peuvent être déterminées uniquement par les cycles de financement internationaux, les mandats institutionnels ou les préférences de spécialistes extérieurs.

Elles doivent découler d'analyses nationales approfondies et de véritables délibérations publiques.

Cela ne signifie pas que les gouvernements devraient être soustraits à tout examen critique simplement parce qu'ils invoquent la souveraineté.

L'appropriation nationale ne se confond pas avec l'appropriation gouvernementale.

Les citoyens, les communautés locales, les chercheurs, les organisations professionnelles, les entreprises, les institutions de la société civile et les représentants élus ont tous des intérêts légitimes dans l'orientation du développement.

Un programme présenté comme relevant des priorités nationales peut néanmoins manquer de véritable légitimité publique si ses objectifs ont été définis sans consultation significative ou si ses bénéfices sont répartis de manière inéquitable.

Le partenariat exige donc deux formes de responsabilité.

Les partenaires extérieurs doivent respecter les priorités nationales légitimes et éviter de substituer leurs propres préférences institutionnelles aux décisions prises dans les pays concernés.

Les gouvernements africains doivent, de leur côté, rendre compte à leurs populations des priorités qu'ils établissent, des accords qu'ils concluent et des ressources qu'ils administrent.

Aucune de ces responsabilités ne peut remplacer l'autre.

L'objectif n'est pas de protéger les institutions nationales contre les connaissances extérieures ou les normes internationales.

Il est de veiller à ce que les contributions extérieures renforcent le jugement national plutôt que de s'y substituer.

Une nation disposant de capacités solides doit pouvoir écouter, négocier, accepter des conseils utiles, rejeter des propositions inadaptées et ajuster les expériences internationales à ses propres circonstances.

Cette capacité constitue en elle-même une réalisation importante du développement.

# Du financement des projets au développement des capacités

La coopération pour le développement s'organise fréquemment autour de projets précisément identifiables.

Une école est construite. Un établissement de santé reçoit des équipements. Un programme de formation est financé. Une route est réhabilitée. Une plateforme numérique est mise en place.

De telles initiatives peuvent apporter des bénéfices réels.

Mais l'achèvement d'un projet ne garantit pas nécessairement l'existence des capacités permettant de préserver ces bénéfices.

Un hôpital exige des professionnels qualifiés, un approvisionnement fiable, un entretien régulier, des financements et une gestion compétente.

Une école a besoin d'enseignants, de ressources pédagogiques, d'une administration efficace et d'une attention soutenue à la qualité des apprentissages.

Une installation industrielle nécessite des compétences techniques, des infrastructures fiables, un accès aux marchés et des institutions capables de soutenir l'activité productive.

La valeur de la coopération doit donc être appréciée au-delà de la livraison initiale d'équipements, d'infrastructures ou de services.

Un partenariat sérieux pour le développement devrait chercher à déterminer quelles connaissances sont acquises, quelles institutions deviennent plus solides, quelles compétences professionnelles sont développées et si le pays disposera d'une plus grande liberté d'action lorsque le soutien extérieur diminuera.

La coopération technique revêt une importance particulière à cet égard.

L'expertise ne devrait pas circuler exclusivement à travers des missions répétées de consultants extérieurs pendant que les institutions nationales demeurent incapables d'exercer de manière autonome leurs fonctions essentielles.

La formation, la collaboration scientifique, les échanges professionnels et le développement institutionnel devraient être organisés de manière à créer des capacités durables, susceptibles d'être renforcées et transmises.

Cela exige de prêter attention aux conditions dans lesquelles travaillent les professionnels africains.

Le transfert de connaissances aura une portée limitée si les personnels qualifiés ne disposent pas de responsabilités appropriées, d'installations de recherche, de perspectives professionnelles ou d'institutions capables d'utiliser leur expertise.

Les capacités ne peuvent être créées par la seule formation.

Elles doivent être soutenues par des organisations fonctionnelles et de véritables possibilités de mettre en pratique les connaissances acquises.

**La mesure de la coopération ne devrait pas être le degré auquel le partenaire extérieur demeure indispensable, mais le niveau de capacité atteint par la société bénéficiaire.**

Il s'agit d'une exigence plus élevée que le simple achèvement réussi d'un projet.

C'est aussi une exigence dont la portée est plus durable.

# Le partenariat économique doit dépasser le financement du développement

Les relations de l'Afrique avec le reste du monde ne peuvent être transformées par la seule réforme de l'aide au développement.

Cette transformation dépend également du commerce, de l'investissement, de la production industrielle, de la finance, de la technologie et des règles qui régissent l'activité économique internationale.

Un pays peut recevoir une assistance au développement tout en participant à des arrangements commerciaux qui limitent ses possibilités de développer des entreprises compétitives ou de conserver une plus grande part de la valeur créée à partir de ses ressources.

De telles contradictions méritent d'être examinées.

La coopération internationale devrait soutenir la participation de l'Afrique à des chaînes de valeur productives, plutôt que de simplement faciliter l'exportation de matières premières et l'importation de produits finis.

Les relations commerciales devraient créer des possibilités pour les entreprises africaines d'améliorer leur productivité, d'acquérir des technologies, de satisfaire aux normes internationales et d'accéder à des activités à plus forte valeur ajoutée.

L'investissement étranger peut contribuer de manière importante à cet objectif.

Il peut apporter des capitaux, des technologies, des emplois, des expériences de gestion et un accès aux marchés.

Mais la valeur de l'investissement pour le développement dépend de bien davantage que des sommes financières engagées.

Elle dépend également de la qualité des emplois, du développement des fournisseurs locaux, de la responsabilité environnementale, d'une fiscalité équitable, des possibilités d'apprentissage technologique et de la solidité des relations avec l'économie nationale.

Les gouvernements africains ont des responsabilités dans ce domaine.

Ils doivent établir des règles transparentes, protéger les investissements légitimes, négocier avec compétence, faire respecter les normes appropriées et éviter les arrangements qui sacrifient les intérêts nationaux à long terme au profit d'avantages financiers ou politiques immédiats.

Les partenaires internationaux doivent également reconnaître que les avantages commerciaux et les objectifs de développement ne coïncident pas toujours automatiquement.

Une relation ne peut être considérée comme transformatrice simplement parce que les volumes d'échanges et d'investissements augmentent.

Sa contribution doit aussi être mesurée à travers les capacités productives acquises par les économies africaines.

La dette et le financement du développement exigent une discipline comparable.

L'emprunt peut soutenir des investissements essentiels, mais les arrangements financiers doivent être compatibles avec la capacité de remboursement et avec la valeur à long terme des projets financés.

Des obligations financières insoutenables peuvent limiter les choix futurs et compromettre le développement même qu'elles étaient censées favoriser.

Des financements équitables et transparents, ainsi qu'un recours responsable à l'emprunt, constituent donc des responsabilités partagées.

En définitive, le partenariat économique doit créer les conditions permettant aux pays africains de passer progressivement d'une dépendance envers les financements extérieurs à une production nationale plus solide, à des recettes publiques accrues, au développement des entreprises et à une participation renforcée aux marchés internationaux.

Le développement exige des ressources financières.

Mais un développement durable exige la capacité de produire des ressources et de les utiliser de manière productive.

# Le respect mutuel n'efface pas les inégalités de pouvoir

Le partenariat est un terme attrayant. Il évoque la coopération, la dignité et la reconnaissance mutuelle.

Pourtant, qualifier une relation de partenariat ne signifie pas automatiquement que ses participants disposent d'un pouvoir de négociation égal.

Les pays diffèrent par leurs ressources économiques, leurs capacités scientifiques, leur solidité institutionnelle, leur influence technologique et leur accès aux financements internationaux.

Ces différences influencent les négociations.

Un gouvernement africain confronté à des contraintes financières urgentes peut disposer de moins de possibilités réelles qu'une grande institution financière internationale ou qu'un puissant partenaire commercial.

Une petite entreprise qui négocie avec une multinationale peut ne pas disposer de moyens juridiques, financiers ou techniques comparables.

Ignorer ces asymétries ne les fait pas disparaître.

Un partenariat véritable exige de les reconnaître et de développer des arrangements empêchant que les différences de pouvoir deviennent des instruments d'exploitation.

Cela ne signifie pas que chaque accord doive répartir les bénéfices de manière identique.

Les pays et les institutions possèdent des responsabilités, des capacités et des intérêts légitimes différents.

Mais la coopération devrait reposer sur des conditions transparentes, un consentement éclairé, des négociations équitables et une prise en considération juste des risques et des bénéfices.

Les institutions africaines doivent investir dans les compétences nécessaires pour négocier efficacement.

Cela comprend l'expertise en économie, en droit, en finance, en technologie, en protection environnementale, en marchés publics et en arrangements commerciaux internationaux.

La souveraineté dans les négociations ne peut être assurée par de simples déclarations politiques.

Elle exige des connaissances.

Les partenaires extérieurs devraient également être disposés à soutenir le renforcement des capacités institutionnelles plutôt qu'à exploiter les insuffisances de la préparation technique ou administrative.

Le respect doit se manifester dans les comportements : transparence des intérêts, cohérence des engagements, gestion responsable des désaccords et reconnaissance de la capacité de jugement de l'autre partie.

Le partenariat n'exige pas l'absence d'intérêts concurrents.

Il exige des règles et des relations permettant de poursuivre ces intérêts sans abandonner l'équité ni la responsabilité mutuelle.

# La science, la technologie et le droit de produire des connaissances

L'avenir de la coopération internationale sera de plus en plus façonné par les capacités scientifiques et technologiques.

L'intelligence artificielle, la recherche médicale, l'innovation agricole, les énergies renouvelables, les procédés avancés de fabrication et les infrastructures numériques transforment les conditions du développement économique et social.

L'Afrique doit participer à ces transformations autrement que comme un simple marché pour les technologies importées.

La coopération scientifique internationale peut renforcer les universités, les laboratoires, les institutions de recherche et les entreprises africaines.

Mais une coopération véritable devrait permettre aux chercheurs et aux professionnels africains de participer à la définition des questions de recherche, à la conception des études, à la production de connaissances et aux bénéfices des innovations qui en résultent.

Elle ne devrait pas les réduire au rôle de fournisseurs de données, de sujets de recherche ou d'exécutants locaux de programmes définis ailleurs.

Cela exige des arrangements équitables concernant les contributions intellectuelles, l'accès à l'information, les infrastructures de recherche, l'expertise technologique et l'utilisation des résultats scientifiques.

Les partenariats internationaux devraient contribuer au renforcement d'institutions capables de mener des recherches indépendantes et de participer à la production mondiale de connaissances.

Une telle coopération ne constitue pas une concession accordée aux aspirations africaines.

Elle représente une possibilité d'élargir la capacité collective de découverte de l'humanité.

Les sociétés africaines possèdent des connaissances sur les environnements naturels, les maladies, les systèmes agricoles, les langues, les institutions sociales et les expériences historiques qui peuvent contribuer de manière significative à la recherche internationale.

Ces contributions méritent d'être reconnues et examinées avec toute la rigueur scientifique nécessaire.

L'objectif du partenariat devrait être d'accroître le nombre de sociétés capables de produire des connaissances, et non simplement le nombre de celles qui peuvent en consommer les résultats.

Un monde dans lequel les capacités scientifiques sont plus largement réparties est mieux préparé à faire face aux défis qu'aucun pays ne peut résoudre seul.

# L'Afrique doit également approfondir la coopération en son sein

La réflexion sur le partenariat international se concentre souvent sur les relations entre les pays africains et les institutions extérieures.

Pourtant, la capacité de l'Afrique à entretenir des relations avec le reste du monde dépend également de la solidité de la coopération entre ses propres sociétés.

L'intégration régionale peut élargir les marchés, soutenir le développement industriel, améliorer les infrastructures et créer des possibilités de développer des capacités scientifiques et technologiques partagées.

Des pays possédant des ressources, des compétences et des avantages productifs différents peuvent obtenir, par la coopération, des résultats difficiles à atteindre individuellement.

Les systèmes énergétiques transfrontaliers, les corridors de transport, les réseaux éducatifs, la coopération en matière de santé publique, les partenariats de recherche et les réseaux régionaux de production illustrent ce potentiel.

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) offre un cadre important pour renforcer de telles relations.

Mais la coopération régionale doit devenir concrète.

Les accords doivent être mis en œuvre. Les liaisons de transport doivent fonctionner. Les procédures administratives doivent faciliter les échanges légaux. Les entreprises doivent pouvoir identifier des possibilités au-delà des frontières, tandis que les travailleurs et les professionnels doivent disposer de mécanismes appropriés de coopération.

Les institutions africaines doivent également développer leur capacité à résoudre les différends et à maintenir les engagements au-delà des changements de dirigeants politiques.

La coopération régionale ne devrait pas être considérée simplement comme une préparation aux négociations avec le reste du monde.

Elle possède une valeur intrinsèque.

Elle peut permettre aux sociétés africaines de développer des forces complémentaires, de réduire une fragmentation inutile et de créer des possibilités plus vastes pour leurs populations.

Un continent qui coopère plus efficacement en son sein sera également mieux placé pour établir des relations internationales équilibrées.

# Les défis communs exigent des responsabilités partagées

Certains des plus grands défis auxquels les pays africains sont confrontés ne peuvent être résolus par la seule action nationale.

Le changement climatique, les maladies infectieuses, l'insécurité alimentaire, les déplacements de population, l'instabilité financière et les risques technologiques dépassent les frontières et exigent des réponses collectives.

Ces défis nous rappellent que la coopération internationale n'est pas un arrangement dépassé qu'il faudrait abandonner.

Elle constitue une dimension essentielle d'un monde de plus en plus interdépendant.

Mais la coopération doit refléter la nature des responsabilités en jeu.

Le changement climatique en offre un exemple important.

Les pays diffèrent par leurs contributions historiques aux émissions de gaz à effet de serre, leurs capacités économiques actuelles et leur vulnérabilité aux conséquences environnementales.

Une coopération équitable devrait prendre sérieusement en considération ces différences.

Le soutien à l'adaptation, à la résilience, aux capacités scientifiques, à l'accès à l'énergie et au développement durable devrait refléter à la fois les intérêts communs et les responsabilités différenciées.

De même, la coopération mondiale en matière de santé devrait renforcer les systèmes de santé nationaux et régionaux plutôt que de reposer exclusivement sur des interventions temporaires organisées autour d'urgences particulières.

La capacité de détecter les maladies, de produire des fournitures essentielles lorsque cela est réalisable, de mener des recherches, de maintenir des systèmes de surveillance sanitaire et de fournir des soins exige des capacités institutionnelles durables.

La solidarité internationale est particulièrement efficace lorsqu'elle soutient ces fondements.

Rien de cela ne supprime la nécessité de l'assistance d'urgence.

Lorsque des vies humaines sont menacées, la coopération immédiate demeure un impératif moral.

La distinction essentielle est celle qui sépare l'aide apportée face aux souffrances immédiates d'une assistance qui finirait par se substituer durablement au développement national.

Ces deux responsabilités devraient se renforcer mutuellement.

L'action humanitaire peut protéger la vie aujourd'hui, tandis que la coopération pour le développement contribue à établir les capacités nécessaires pour réduire la vulnérabilité demain.

# L'obligation de rendre compte doit servir les populations, et non seulement les institutions

La coopération pour le développement fonctionne fréquemment à travers des accords entre gouvernements, bailleurs de fonds, institutions financières et organisations chargées de la mise en œuvre.

Ces arrangements exigent des contrôles financiers, des procédures de présentation de rapports, des évaluations des performances et une supervision institutionnelle.

De telles garanties sont nécessaires.

Mais l'obligation de rendre compte ne devrait pas se limiter à satisfaire les exigences administratives des organisations qui fournissent les financements.

Les populations dont la vie est affectée par les programmes de développement doivent demeurer au centre de l'évaluation de leurs résultats.

Un projet peut respecter ses obligations de présentation de rapports tout en apportant des bénéfices durables limités aux communautés qu'il était censé servir.

Un programme peut démontrer que les ressources allouées ont été dépensées sans établir que les services publics se sont améliorés ou que les institutions locales sont devenues plus compétentes.

Un partenariat crédible doit donc poser des questions qui dépassent les dépenses engagées et les activités réalisées.

L'initiative répondait-elle à une véritable priorité ? Les communautés concernées ont-elles été consultées de manière significative ? Les responsabilités financières et administratives étaient-elles transparentes ? Le programme a-t-il renforcé les institutions locales ? Ses bénéfices

peuvent-ils être maintenus ? Les conséquences négatives imprévues ont-elles été reconnues et corrigées ?

Ces questions doivent s'appliquer à tous les participants.

Les gouvernements africains doivent rendre compte des ressources publiques et des responsabilités qui leur sont confiées.

Les partenaires internationaux doivent rendre compte des engagements qu'ils prennent, des conditions qu'ils imposent et des conséquences de leurs interventions.

Les entreprises privées doivent respecter les obligations légales, les normes du travail, les garanties environnementales et les intérêts légitimes des communautés concernées.

Les organisations de la société civile et les organismes chargés de la mise en œuvre doivent également démontrer leur intégrité et leur efficacité.

L'obligation de rendre compte n'est pas une exigence imposée unilatéralement par une partie à une autre.

Elle constitue une discipline partagée qui protège la finalité de la coopération.

En définitive, un partenariat devrait être jugé à travers les capacités, les possibilités et les améliorations qu'il contribue à créer dans la vie des populations, et non simplement par sa propre continuité.

# Vers une nouvelle culture de coopération

Passer de l'aide au partenariat ne suppose ni la disparition de l'assistance au développement ni la négation des différences légitimes entre les capacités nationales.

Cela exige une transformation de la philosophie et des pratiques de coopération.

La relation devrait commencer par la reconnaissance du fait que les sociétés africaines ne sont pas des bénéficiaires passifs du développement.

Elles possèdent leurs propres connaissances, institutions, ressources, histoires, capacités et ambitions légitimes.

Elles sont également confrontées à de graves contraintes qui ne peuvent être surmontées par de simples déclarations de souveraineté.

Reconnaître ces contraintes ne constitue pas un abandon de la dignité.

C'est le point de départ nécessaire d'une action responsable.

L'Afrique doit renforcer ses institutions, investir dans ses populations, mobiliser équitablement ses ressources intérieures, développer des entreprises productives et établir des priorités crédibles à long terme.

Ses partenaires doivent être disposés à accompagner ces priorités à travers des relations qui favorisent le développement des capacités plutôt que la dépendance permanente.

La qualité de la coopération devrait être mesurée de plus en plus à travers sa capacité à permettre aux pays de prendre des décisions éclairées, de maintenir les services essentiels, de négocier efficacement, de créer des connaissances, de développer des entreprises compétitives et de participer aux affaires internationales avec une plus grande confiance.

Cette transformation ne peut être accomplie simplement en modifiant le langage institutionnel.

Qualifier l'assistance de partenariat ne suffit pas à la rendre réciproque.

Proclamer l'appropriation nationale ne crée pas les capacités institutionnelles nécessaires.

Annoncer le respect mutuel ne fait pas disparaître les inégalités du pouvoir de négociation.

C'est la substance des relations qui doit changer.

Les contrats, les arrangements financiers, les programmes de recherche, les relations commerciales, les pratiques institutionnelles et les mécanismes de responsabilité doivent refléter de manière croissante les principes proclamés.

Un véritable partenariat se reconnaît aux responsabilités que ses participants acceptent et aux capacités qu'ils contribuent à créer.

# Une coopération qui construit l'avenir

L'avenir de l'Afrique sera en partie façonné par la qualité de ses relations avec le reste du monde.

Ces relations continueront de comprendre le commerce, l'investissement, les échanges scientifiques, la diplomatie, la solidarité humanitaire et le financement du développement.

L'objectif ne devrait pas être de réduire la coopération, mais d'en élever la finalité.

L'assistance demeure nécessaire lorsque les besoins sont urgents et que les capacités sont insuffisantes.

Mais elle ne devrait pas définir la place permanente des sociétés africaines dans l'ordre international.

L'ambition de l'Afrique ne doit pas se limiter à recevoir des ressources extérieures ; elle doit viser à renforcer les institutions et les capacités productives qui lui permettront de créer, de pérenniser et de partager la prospérité.

Cela exige une responsabilité à l'intérieur de l'Afrique autant qu'une équité dans ses relations avec l'extérieur.

Aucun partenariat international ne peut compenser indéfiniment la faiblesse des institutions nationales, l'insuffisance de la responsabilité publique ou la négligence du développement des capacités humaines.

De même, aucun appel à la responsabilité nationale ne devrait servir à justifier des arrangements extérieurs qui compromettent systématiquement les possibilités de participation équitable et de développement.

Une coopération durable dépend de la volonté d'assumer ces deux dimensions de la responsabilité.

La mesure du progrès n'est pas de savoir si l'assistance disparaît des relations internationales.

Elle est de déterminer si l'assistance devient moins indispensable à la capacité des sociétés de décider de leur propre avenir.

Les partenariats les plus constructifs ne cherchent pas à préserver leur propre caractère indispensable.

Ils contribuent à créer les conditions de relations dans lesquelles chaque participant dispose de capacités plus solides, exerce de plus grandes responsabilités et contribue de manière plus significative au progrès partagé.

**L'Afrique ne recherche pas un avenir sans partenaires. Elle recherche un avenir dans lequel le partenariat renforce sa liberté d'agir, sa capacité de créer et sa responsabilité de déterminer son propre développement.**

Telle est la transition de l'assistance vers une coopération véritable.

Et c'est le fondement d'une relation à la hauteur de l'avenir que l'Afrique doit construire.

---

*Pour approfondir cette réflexion et poursuivre votre découverte, consultez la FWS Library & Bookstore ainsi que FWS Knowledge & Learning.*